

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Savoie



Commune de Fillière

300 rue des Fleuries
Thorens-Glières
74570 FILLIÈRE
TEL. 04 50 22 82 32
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-134

■ Délibération

N° 2026-106

Séance du 23 juin 2026

**FIXATION DES TAUX HORAIRES DES AGENTS
COMMUNAUX ET DU MATÉRIEL INTERVENANT
POUR LE COMPTE DE TIERS OU DE REPRISE
D'UN DÉSORDRE ET POUR LES TRAVAUX EN
RÉGIE**

A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni dans les locaux de la mairie annexe de Thorens-Glières – salle des mariages - 9 place de la République – Thorens-Glières – 74 570 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 Présents : 27 Pouvoirs : 3 Votants : 30

Présents : ANSELME C. - AUBERT F. - BANERAS H. - BARRES L. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - MAXENTI J-C. - MERCIER-GUYON C. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A.

Excusés : ALESINAC. (pouvoir à BOCQUET J.) - MACHEDA P. (pouvoir à GURLIAT C.) - ZANNINI D. (pouvoir à BENEDETTI B.)

Absents : LONGERAY A. - HEINIMANN A. - MEYNET P.

Secrétaire de séance : Jacques BOCQUET

Entendu l'exposé suivant :

Les agents du service technique sont amenés à réaliser des travaux en régie sur le parc immobilier de la commune de Fillière, ainsi que sur la voirie, les espaces verts et le matériel.

Ces travaux peuvent être comptabilisés au titre des travaux en régie afin de restituer à la section de fonctionnement le montant des charges qu'elle a supportées au cours de l'année et ayant un caractère de travaux d'investissement. Il en résulte des opérations d'ordre comptable permettant de valoriser ces travaux en section d'investissement. Afin de comptabiliser le coût de personnel et du matériel imputable à ces travaux, il est proposé de fixer les coûts horaires des agents et du matériel.

Également, lors de certains incidents survenus ou qui peuvent intervenir sur la commune, le temps d'intervention d'agents techniques ou administratifs nécessite la facturation du coût horaire de l'intervention des agents, techniques ou administratifs, pour compte de tiers.

	TARIFS 2026	Tarifs 2027
Travaux en régie		
Cout d'un agent technique	30.00 €	31.00 €
Cout pour l'heure de tracteur	90.00 €	95.00 €
Cout pour l'heure de camion	105.00 €	110.00 €
Cout pour l'heure de tractopelle	105.00 €	110.00 €
Cout pelle mécanique	125.00 €	130.00 €
Cout pour l'heure de minipelle	100.00 €	105.00 €
Personnel administratif		
Cout de la direction/responsable pole	51.00 €	52.00 €
Cout d'un agent administratif	30.00 €	31.00 €

Aussi,

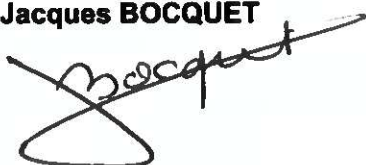
Vu la délibération n°2025-081 du 16 juin 2025 fixant le taux horaire des agents communaux et du matériel intervenant pour le compte de tiers ou en reprise de désordre causé par un tiers,

Considérant qu'il convient de fixer un coût horaire des agents communaux, et du matériel, intervenant pour le compte de tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers, à compter du 1er janvier 2027,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, à compter du 1er janvier 2027, les coûts horaires présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance
Jacques BOCQUET



Le Maire
Christian ANSELME

